Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20260417-BP2026_SIRS-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE GUENROC/SAINT MADEN (SIRS)

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril, le Comité Syndical de Regroupement Scolaire de GUENROC ST MADEN (SIRS) s'est réuni à dix-huit heures trente, salle de la mairie de SAINT MADEN.

ETAIENT PRESENTS : COULOMBEL Sylvain, LEFORESTIER Dominique, ROBERT Emilie, ROQUIER Tanguy, VERDON Laure

ABSENTE EXCUSEE : DUVERNOY Lise pouvoir à LEFORESTIER Dominique

Secrétaire de séance : ROBERT Emilie

Nombre de Membres en exercice : 6
Nombre de Membres présents : 5
Votants : 6
Date convocation : 09/04/2026

Approbation du budget primitif 2026

Délibération n° : 2026-04-06 / Décision Budgétaires

Monsieur le président détaille le budget primitif du SIRS GUENROC/SAINT-MADEN pour l'année 2026.

Inscription par section – Exercice 2026	
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
135 115.24 €	135 115.24 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
1 548.49€	1 548.49€

Après délibération, il est procédé au vote à main levée par le comité syndical du SIRS :

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président de séance
Sylvain COULOMBEL

La Secrétaire de séance
Emilie ROBERT